

Une télévision koweïtienne justifie l'esclavage sexuel au nom d'Allah !

On croit tout avoir lu et entendu au sujet de l'islam. Et puis voilà qu'au jour le jour, l'insolite, l'inattendu, l'ahurissant, l'ignoble vous parvient ; encore et encore ! Au détour d'un mail, d'une dépêche ou d'une vidéo. Ce sont nos amis de l'excellent site [Poste de Veille qui ont déniché l'information](#) que je vous présente ici.

Il s'agit d'une émission télévisée koweïtienne nommée « Lettre de Salwa al-Mutairi ». Après avoir regardé la vidéo en question, j'ai décidé de la traduire, de la doubler et de la partager avec nos lecteurs pour qu'ils puissent être pris à témoin. Ce que vous allez voir et entendre ici prouve que l'Américaine d'origine syrienne, Wafa Sultan, a bien raison de dire que Samuel Huntington a tout faux : entre les pays libres et l'islam il ne s'agit pas de conflit de civilisations mais bel et bien d'un conflit de notre civilisation contre la barbarie. Accrochez-vous bien, c'est un retour vers le futur Moyen-âge !

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=DNlfJMo9wew[/youtube]

Texte de la traduction réalisée par Pascal Hilout

Bonjour et que la miséricorde d'Allah et sa bénédiction vous accompagnent. Avec vous aujourd'hui Salwa al-Matayri.

J'ai reçu une lettre un peu particulière. Quelqu'un de riche me parle d'esclave-femme-de-compagnie (d'esclave sexuelle), qu'il fait la noce et que l'islam autorise cela.

C'est vrai, ceci n'est pas mensonger. Ce sujet est un vieux

sujet. Je travaillais chez quelqu'un et ce personnage était encore jeune et il se trouve qu'il connaissait beaucoup de femmes. J'avais pitié de sa situation et j'étais fidèle à mon travail...

Par la grâce d'Allah j'ai eu l'opportunité d'aller à la Mecque. Et lors de cette visite, il m'a exposé sa situation et je suis donc passée voir des muftis à la Mecque. Je leur ai dit qu'il avait bien des trucs licites et qu'il aimait bien les femmes.

J'ai posé la question sur la légalité des esclaves sexuelles. On m'a alors expliqué que la charia énonce des conditions : il faut que ce soit un pays musulman en conquête d'un pays chrétien ou d'un pays sans religion... qui ne soit pas de religion musulmane ET qu'il s'agisse de prisonnières de guerre. J'ai posé la question de l'illégalité... et il m'a dit que non : en religion ce n'est pas haram (illicite), bien au contraire.

Le droit s'appliquant à l'esclave n'est pas celui applicable à la femme libre. La partie honteuse ('awrah) d'une femme libre c'est tout son corps ; exceptés son visage et ses mains. Quant à l'esclave c'est uniquement la partie au-dessous du nombril qui est 'awrah chez elle. La femme libre s'épouse au travers d'un contrat de mariage. Ce n'est pas nécessaire pour une esclave de compagnie, il suffit de l'acheter pour avoir un commerce sexuel avec elle.

Et j'ai aussi interrogé des personnes pieuses et des spécialistes en charia ici au Koweït. Ils m'ont dit que l'homme entreprenant ou même normal qui voudrait être en règle avec sa religion et qu'il soit bien... la seule solution serait qu'au lieu de pécher avec des femmes... lorsqu'il est accroc... c'est ça le sujet, c'est à dire...qu'il achète des esclaves de compagnie.

Je vois que si seulement, au Koweït, on promulguait une loi

pour cette catégorie de personnes, ces esclaves sexuelles. J'ai aussi connu le cas d'une femme.. que je ne voudrais pas comparer à une esclave, qui est passée par une situation où on l'a abandonnée et elle a trouvé refuge chez une femme koweïtienne. Elle lui faisait la cuisine et s'occupait du ménage et l'aidait et elle s'est retrouvée dans une situation... comme une esclave de compagnie. Elle se disait « c'était mieux que... d'être dans ... sur le trottoir à faire des choses...illicites, louange à Allah, je suis à la maison et tout... à l'abri des regards ». Parce qu'on l'avait quittée, qu'Allah nous en préserve tout autant qu'elle !

Je souhaite ardemment que des lois soient promulguées pour cette catégorie et qu'on ouvre les portes à... comme on a ouvert la possibilité aux bonnes et aux agences qui les procurent. Qu'une loi soit promulguée. Nous ne voulons pas que nos maris se perdent dans l'abîme de la séduction et se compromettent dans la fornication et les saletés. Si Allah le Généreux le veut.

En toute sincérité, les pays que je vois, comme la Tchétchénie qui est en guerre avec un autre pays... il y a là des prisonnières. Allons acheter ces prisonnières au lieu de les laisser crever là-bas. Achetez-les là-bas et vendez-les ici aux riches, au Koweït. C'est mieux que le commerce illicite (haram). Il n'y a rien de mal à cela, rien de mal. Le plus grand des exemples (modèles) qui avait beaucoup d'esclaves de compagnie c'est Haroun ar-Rachid. Lorsque son père décéda, il avait 2000 esclaves-de-compagnie et une seule femme. Ce n'est ni indécent ni illicite. Notre charia (notre loi religieuse) permet cela. Et Allah soit loué, il y a beaucoup de riches commerçants...Enfin, je souhaite ce qui est mieux pour le Koweït, si Allah le veut.